

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****CONSEIL MUNICIPAL****Commune de FLAVIGNY-SUR-MOSELLE**

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
19	17	17 + 2 pouvoirs

Date de convocation 17 septembre 2026
--

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux septembre à vingt heures quinze, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu en Mairie de FLAVIGNY sur MOSELLE 4, Place Michel Gardeux 54630 - FLAVIGNY SUR MOSELLE, sous la présidence de **Dominique ROUSSEAU, Maire**.

Présents : Sébastien FRESSE, Olivier LAMIELLE, Céline CAILLET, Bruno DEBARD, Elodie MASKO ZABE, Frédéric ORY, Laetitia REVEILLE, Vincent MAIRE, Allison BAUDOUIN-SALLEZ, Christian JACQUES, Fanny CARDOT, Ghyslaine GSCHWEND, Stéphanie HINDELANG, Christine MEYER, Jean-Claude ROMARY, Dominique ROUSSEAU, Guillaume ÉTÉVÉ.

Absents excusés : Romane MAAS ; Quentin GERARD

Représentés : Romane MAAS a donné pouvoir à Christine MEYER, Quentin GERARD a donné pouvoir à Ghyslaine GSCHWEND.

Madame Fanny CARDOT a été nommée secrétaire de séance.

Domaine et patrimoine : Actes de Gestion du Domaine Privé (3.6)**Objet : Conventions d'usage d'un chemin d'exploitation****Délibération : D_79_2026**

Monsieur Bruno DEBARD, Conseiller délégué à la forêt, présente aux conseillers les deux conventions fixant les modalités d'usage d'un chemin d'exploitation transmises par l'Office National des Forêts. En effet, Ces chemins d'exploitation appartenant à l'ONF desservent des parcelles appartenant à la commune de Flavigny sur Moselle.

La première convention concerne la parcelle cadastrée E4 , Route forestière du Frahaut d'une longueur de 1,25km. Par cette convention, la commune de Flavigny sur Moselle s'engagerait à participer aux frais de travaux d'entretien et de réfection de la voirie forestière à hauteur de 40% au prorata de longueur de linéaire utilisée pour relier la voirie publique à sa propriété et la surface totale de sa propriété.

La seconde concerne la parcelle cadastrée A17 Aménagement n°4 Route du Bois impérial d'une longueur de 0,64 km. Par cette convention, la commune de Flavigny sur Moselle s'engagerait à participer aux frais de travaux d'entretien et de réfection de la voirie forestière à hauteur de 34% au prorata de longueur de linéaire utilisée pour relier la voirie publique à sa propriété et la surface totale de sa propriété.

M. DEBARD Bruno précise qu'un programme annuel d'investissement et d'entretien sera soumis par l'ONF et discuté en concertation avec la commune avant la réalisation des travaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal :

.../...

.../...

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention fixant les modalités d'usage d'un chemin d'exploitation sur la parcelle cadastrée E4, Route forestière du Frahaut d'une longueur de 1,25km et s'**ENGAGE** à participer à hauteur de 40% au prorata de la longueur de linéaire utilisée pour relier la voirie publique à sa propriété et la surface totale de sa propriété. Cette convention est conclue pour une durée de 15 ans soit jusqu'au 31 décembre 2041.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention fixant les modalités d'usage d'un chemin d'exploitation sur la parcelle A17 Aménagement n°4 Route du Bois impérial d'une longueur de 0.64 km et s'**ENGAGE** à participer à hauteur de 34% au prorata de la longueur de linéaire utilisée pour relier la voirie publique à sa propriété et la surface totale de sa propriété. Cette convention est conclue pour une durée de 15 ans soit jusqu'au 31 décembre 2041.
- **PRECISE** qu'avant la réalisation des travaux, un devis devra être établi et transmis par l'ONF à la commune de Flavigny sur Moselle.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Affiché le 24 septembre 2026
Pour extrait conforme
Dominique ROUSSEAU, Maire

[[[signature1]]]



Dominique ROUSSEAU

Dominique ROUSSEAU
2026.09.25 14:56:49 +0200
Ref:11834067-17878037-1-D
Signature numérique
le Maire